
Introduction

Classez maintenant dans le bon paragraphe les informations sélectionnées dans les documents

§1 La réglementation contraint les agents économiques à modifier leurs comportements

1. A partir de 2015, l'Union européenne impose un rejet maximal de 130 grammes de CO2 par kilomètre pour les véhicules routiers neufs.

2. Les agents économiques ne sont pas incités à faire mieux que ce que prescrit la norme

§2 : La taxation incite les agents économiques à modifier leurs comportements

3. Les émissions de CO2 par les véhicules neufs n'ont cessé de diminuer depuis l'introduction du bonus-malus en 2008. En 2011, elles étaient inférieures à 130 grammes par kilomètre alors qu'avant 2008, elles étaient supérieures à 145 grammes.

4. Entre 2005 et 2009, le volume de quotas d'émission échangé n'a cessé de progresser, passant de 262 millions de quotas en 2005 à 5 016 millions en 2009.

§3 : Le marché des quotas d'émission a pour objectif de réduire les émissions de CO2

5. En 2009, les échanges de quotas d'émission représentaient 65 900 millions d'euros alors qu'ils n'en représentaient que 5 400 millions en 2005.

6. Le prix du quota d'émission a eu tendance à diminuer entre 2005 et 2009, passant de 20,6 euros à 13,1 euros.

Conclusion